

« ADWYA S.A »

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 17 160 000 DINARS

SIEGE SOCIAL : Route de la Marsa Km 14, BP 658- 2070 La Marsa

M .F : 014346YAM 000 ----- RCS : B164701996

**Procès Verbal
Assemblée Générale Ordinaire du 09 Juin 2016**

L'an deux mille seize et le 09 Juin 2016 à 10 :00 heures, les actionnaires de la Société ADWYA SA se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convention du Conseil d'administration, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE).

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres de l'Assemblée lors de son entrée en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Mr. **Tahar EL MATERI** en sa qualité de Président de Conseil d'Administration de la Société

Mrs Hichem TERZI et **Monsieur JERBI**, présents et acceptants, sont appelés comme Scrutateurs.

Mr. Med Maher SNOUSSI est désigné comme Secrétaire.

La feuille de présence dûment émargée par tous les actionnaires présents, tant à titre personnel qu'en qualité de mandataire, et certifiée exacte par les membres du Bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus de **75,43%** des actions composant le capital social et donnant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer comme Assemblée Générale Ordinaire.

Monsieur le président dépose sur le bureau :

- Un exemplaire des statuts
- La feuille de présence
- Le rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2015
- Les rapports du commissaire aux comptes ainsi que les états financiers relatifs à l'exercice 2015
- Le projet de texte de résolutions soumises au vote de l'assemblée générale ordinaire.

Il y joint le bilan, l'état de résultat ainsi que tous les documents annexes et les rapports du commissaire aux comptes et fait remarquer que ces diverses pièces ont été tenues à la disposition des actionnaires au siège social dans les délais légaux, avant la tenue de l'assemblée, ce que les actionnaires reconnaissent à l'unanimité.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice 2015
- Lecture des rapports (général et spécial) du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2015
- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2015
- Approbation des conventions réglementées
- Quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat de l'exercice 2015
- Nomination d'un commissaire aux comptes
- Approbation du programme d'investissement 2016-2017 et autorisation pour l'engagement des crédits nécessaires.
- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration et des membres du comité d'audit permanent
- Délégation de pouvoirs nécessaires
- Point ajouté à l'ordre du jour à la demande de l'Etat Tunisien "nomination de 04 administrateurs".

Le Président informe également l'Assemblée qu'une demande d'insertion d'un nouveau point à l'ordre du jour a été faite par le Ministre des Finances, déposée au siège social le 07 juin 2016, dont la teneur est "la nomination de 4 administrateurs".

Après un échange de vues, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix, les résolutions suivantes prévues à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2015, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2015, approuve les états financiers de l'exercice 2015 tels qu'ils ont été présentés

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, relatif aux articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, approuve les conventions y mentionnées.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés (seul le représentant de l'actionnaire **NORGES BANK** a refusé d'approuver la présente résolution).

OUTRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide de donner quitus entier et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2015.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale prend acte du résultat de l'exercice 2015, qui est de l'ordre 6.485.971 TND.

Ainsi et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2015 comme suit :

○ Bénéfice net au 31/12/2015 :	6.485.971 TND
○ Réserves légales (atteint les 10% du capital social)	132 000 TND
○ Réserve Spéciale pour Réinvestissement	2 145 000 TND
○ Dividendes aux actionnaires	4 118 400 TND (0,240 TND/ action)
○ Autres réserves ordinaires	90 571 TND

Le versement des dividendes au profit des actionnaires interviendra au plus tard le 30 Septembre 2016.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'allouer aux membres du conseil la somme annuelle de Sept mille dinars (7 000 DT) à titre de jetons de présence par administrateur, pour l'exercice 2015.

L'Assemblée générale décide d'allouer aux membres du comité permanent d'audit la somme annuelle de Cinq mille Dinars (5 000 DT) à titre de rémunération pour chaque membre pour l'exercice 2015.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale, après avoir constaté l'expiration du mandat du commissaire aux comptes **Mr Mourad GUELLATY** et sur proposition du conseil d'administration, décide de désigner la **Société Mourad GUELLATY&Associés** comme commissaire aux comptes de

« ADWYA S.A » pour un mandat de trois exercices qui prendra fin à la tenue de l'assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés (seul le représentant de l'actionnaire **NORGES BANK** a refusé d'approuver la présente résolution).

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, approuve le programme d'investissement 2016-2017 et autorise l'engagement d'une ligne de crédit à long et moyen terme de 6 MDT(six million de dinars) pour financer les investissements prévus jusqu' au 31 Décembre 2017.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

NEUVIEME RESOLUTION :

Suite à la demande de Monsieur Le Ministère des Finances d'introduire un nouveau point à l'ordre du jour de la présente assemblée, dont la teneur est la nomination de 04 administrateurs représentant l'Etat Tunisien, l'Assemblée approuve l'insertion de ce point à l'ordre du jour.

Le président prend la parole pour informer l'Assemblée que ce point a été inséré à l'ordre du jour de la présente Assemblée, en dépit de la réception de la demande le 07 Juin 2016, soit 48 heures avant la date de la présente assemblée.

Il rappelle, toutefois, que le mandat de tous les administrateurs prendra fin à la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016. Il est donc tout à fait raisonnable que cette demande soit examinée par la prochaine assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur la nomination et/ou le renouvellement du mandat desdits administrateurs.

En outre, le timing de la demande de nomination d'administrateurs n'est pas opportun surtout qu'il ne reste qu'une année au mandat des administrateurs. Une telle nomination donnera un mauvais signe au public et laissera présager soit que les administrateurs actuels ne donnent pas satisfaction, ce qui est totalement en contradiction avec les résultats de la Société et les performances qu'elle a dégagées depuis 4 ans, soit que l'Etat compte intervenir directement dans sa gestion ce qui serait très mal perçu par les actionnaires.

Il importe de rappeler également que l'Etat est entrain de préparer la cession de son bloc d'actions à travers **El Karama Holding**, ce qui ne justifie nullement la nomination de 04 administrateurs en plus.

Pour ces raisons, le Président propose de reporter l'examen de cette question à la prochaine assemblée générale qui aura à se prononcer sur le nombre des administrateurs devant composer le conseil ainsi que sur la nomination et/ou le renouvellement de leur mandat tout en insistant sur le fait que tous les actionnaires accueilleront favorablement la présence de

l'Etat dans le conseil d'administration. Il faudra simplement que cette introduction se fasse d'une façon homogène avec l'ensemble des autres administrateurs.

M. Khaled Chalghoum, représentant de l'Etat Tunisien, a pris la parole pour rappeler que M. Tahar El MATERI s'est engagé à introduire des représentants de l'Etat dans le Conseil d'Administration et qu'il n'est pas normal que l'Etat, détenant 35,5%, ne soit pas présent dans le conseil.

Le Président réplique qu'aucune demande n'a été faite auparavant par l'Etat pour désigner des administrateurs et que la seule demande a été faite l'année dernière en vue coopter des administrateurs représentant l'Etat, ce qui n'était pas juridiquement possible et que depuis l'Etat n'a plus réagi. Il constate que même la demande faite le 07 juin courant n'a pas désigné l'identité des personnes que l'Etat propose de nommer comme administrateurs.

M. Khaled Chalghoum demande que l'Assemblée réserve à l'Etat 04 sièges au conseil d'administration et qu'il ne manquera pas de communiquer à la Société l'identité complète des personnes ainsi désignées.

Le Secrétaire de séance prend la parole pour préciser que l'assemblée, si elle décide de nommer des administrateurs, est tenue de les désigner nominativement. Or, le représentant de l'Etat n'a même pas proposé des candidats déterminés, ce qui empêche l'Assemblée de statuer sur la proposition, ni de procéder, en conséquence, à la nomination d'administrateurs.

Ceci étant, il ne reste à l'Etat, en tant que personne morale valablement représentée par M. Chalghoum, que de se porter personnellement candidat au poste d'administrateur.

Après échanges de vues, l'Assemblée décide :

- De refuser la proposition de l'Etat d'avoir 04 sièges dans le conseil d'administration, dans la mesure où l'Assemblée ne dispose pas des noms des personnes candidates à ces postes, d'une part, et qu'il est inadéquat de porter le nombre des administrateurs de 6 à 10 membres, d'autre part.

Cette résolution a été approuvée par la majorité des actionnaires présents ou représentés (seul le représentant de l'Etat l'a rejetée).

- De nommer l'Etat Tunisien comme administrateur et ce, pour une période de Trois (03) ans prenant fin à la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018. L'Etat communiquera à la Société le nom de son représentant permanent et ce, conformément à la législation en vigueur.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal aux fins d'accomplir toutes formabilités de dépôt, de publicité d'enregistrement ou autre.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à Dix Heures Cinquante minutes (10h50mm).

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

LE PRESIDENT

Tahar EL MATERI

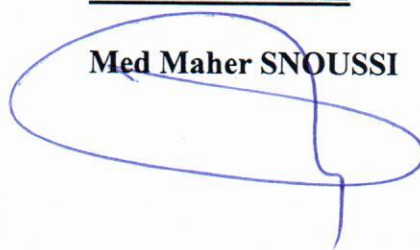


Hichem TERZI



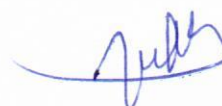
LE SECRETAIRE

Med Maher SNOUSSI

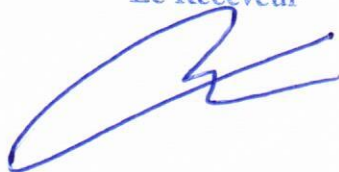


LES SCRUTATEURS

Mounir JERBI



Enregistré à la Recette des Finances
de la Marsa
Le: 28 / 06 / 2016
Quittance N° 088031
Enregistrement N° 16704081
Reçu: *Quatre Cent*
quatre vingt six dinars
Le Receveur



ETATS FINANCIERS AU 31/12/2015

APRES AFFECTATION DES RESULTATS

ADWYA SA
BILAN
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>ACTIFS</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	2 582 198	2 492 955
Moins : amortissements	(1 982 984)	(1 734 676)
	599 214	758 279
Immobilisations corporelles	57 064 626	47 587 856
Moins : amortissements et provisions	(31 095 209)	(28 423 100)
	25 969 417	19 164 756
Immobilisations financières	160 633	152 931
Moins : provisions	-	-
	160 633	152 931
<i>Total des actifs immobilisés</i>	26 729 264	20 075 966
Autres actifs non courants	429 534	494 198
Total des actifs non courants	27 158 798	20 570 164
<u>ACTIFS COURANTS</u>		
Stocks	23 057 629	23 282 840
Moins : provisions	(920 859)	(180 201)
	22 136 770	23 102 639
Clients et comptes rattachés	22 137 500	12 683 385
Moins : provisions	(531 437)	(426 578)
	21 606 063	12 256 807
Autres actifs courants	3 652 636	3 978 901
Placements et autres actifs financiers	2 167 803	2 040 061
Liquidités et équivalents de liquidités	1 185 588	656 720
Total des actifs courants	50 748 860	42 035 128
Total des actifs	77 907 658	62 605 292

ADWYA SA
BILAN
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Capital social	19 305 000	17 160 000
Réserves	11 829 451	11 606 880
Subvention d'investissement	701 404	-
Total des capitaux propres après affectation	31 835 855	28 766 880
<u>PASSIFS</u>		
<u>Passifs non courants</u>		
Emprunts	9 414 051	5 959 699
Provisions	906 801	370 000
Total des passifs non courants	10 320 852	6 329 699
<u>Passifs courants</u>		
Fournisseurs et comptes rattachés	23 627 993	16 793 132
Autres passifs courants	8 306 831	7 458 172
Concours bancaires et autres passifs financiers	3 816 127	3 257 409
Total des passifs courants	35 750 951	27 508 713
Total des passifs	46 071 803	33 838 412
Total des capitaux propres et des passifs	77 907 658	62 605 292

ADWYA SA
ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<u>Exercice clos le</u>	
	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION :		
Ventes des Produits Finis	88 282 913	85 018 826
Etudes et prestations de services	739 707	1 012 060
Total des Revenus	89 022 620	86 030 886
Production stockée (ou déstockage)	637 092	(5 952 905)
Production de l'exercice	89 659 712	80 077 981
Autres produits d'exploitation	207 955	1 025 651
Total des produits d'exploitation	89 867 667	81 103 632
 CHARGES D'EXPLOITATION :		
Achats des MP/AC consommés	(51 475 984)	(46 830 007)
Achats d'approvisionnements consommés	(2 765 937)	(2 886 928)
Charges de personnel	(12 107 452)	(11 210 777)
Dotations aux amortissements et provisions	(4 859 328)	(2 927 525)
Autres charges d'exploitation	(8 683 527)	(8 477 123)
 Total des charges d'exploitation	(79 892 228)	(72 332 360)
 Résultat d'exploitation	9 975 439	8 771 272
 Charges financières nettes	(1 348 941)	(1 141 653)
Produits des placements et autres produits financiers	159 232	182 085
Autres gains ordinaires	85 034	222 618
Autres pertes ordinaires	(37 100)	(145 577)
 Résultat des activités ordinaires avant impôt	8 833 664	7 888 745
 Impôt sur les bénéfices	(2 347 693)	(1 275 048)
 Résultat des activités ordinaires après impôt	6 485 971	6 613 697
 Gains extraordinaires	-	-
Pertes extraordinaires	-	-
 Résultat net de l'exercice	6 485 971	6 613 697

ADWYA SA
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<u>Exercice clos le</u>	
	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients et des débiteurs divers	83 247 129	88 608 624
Encaissements reçus de la restitution crédit de TVA	-	-
Encaissements provenant de la cession de valeurs mobilière de Placement	-	58 291
Encaissements reçus liés aux produits de placements	72 578	61 591
Décaissements affectés aux placements courants	-	-
Sommes versées aux fournisseurs et aux personnels	(70 084 028)	(79 420 492)
Intérêts payés	(1 238 849)	(1 351 927)
Impôts et taxes payés	(2 370 464)	(2 595 861)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation	9 626 367	5 360 226
Flux de trésorerie liés a d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles	(8 162 834)	(4 196 343)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles	(55 913)	(64 296)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	32 500	60 000
Dépôts et Cautionnements versés	(8 114)	(54 830)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(8 194 361)	(4 255 469)
Flux de trésorerie liés au financement		
Dividendes et autres distributions	(4 293 791)	(3 303 260)
Encaissements provenant des emprunts à long terme	5 000 000	4 000 000
Encaissements provenant des emprunts à court terme	5 600 000	5 600 000
Encaissements provenant des subventions	78 992	-
Décaissement provenant des placements	-	(20 000)
Remboursement d'emprunts à long terme	(1 737 252)	(1 005 678)
Remboursement d'emprunts à CT	(5 600 000)	(5 600 000)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(952 051)	(328 938)
Variation de trésorerie	479 954	775 819
Trésorerie au début de l'exercice	437 680	(338 139)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	917 634	437 680